



Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 15 janvier 2025		

Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. BAUDY, M. TIRCAZES, V. BERGES RAGOCHÉ, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Procurations : F. COUDURE procuration à S. PIZEL

M. Stéphane BAUDY a été élu secrétaire de séance.

N°2025/01

Réfection de la toiture du centre commercial du Laaps : demande de subvention au titre de la DETR 2025

Le bâtiment à vocation commerciale nommé « Les commerces du Laaps » a été construit par la commune de Montardon en 1987. Ce bâtiment a, depuis cette date, fait l'objet de plusieurs locations-ventes de cellules commerciales dans les années quatre-vingt-dix puis de rachats de cellules par la commune en 2016 pour relancer la dynamique commerciale. La commune est propriétaire à ce jour de 62.26% du bâtiment.

Depuis quelques années, la toiture s'est fragilisée. De nombreuses fuites sont constatées régulièrement depuis trois ans. La toiture nécessite des interventions récurrentes. Le constat est l'obsolescence de la toiture qui se désagrège. En effet, sa composition en tuiles plates amiantées n'assure plus aujourd'hui l'étanchéité du toit. Le projet consiste donc à refaire le toit en utilisant un matériel assurant la reprise de la toiture d'origine.

Les travaux seraient réalisés par le syndic du Centre commercial de Montardon dont la commune de MONTARDON est majoritaire à 62,26%.

Plan de financement de la réfection de la toiture du bâtiment du centre commercial :

NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT	Montant des dépenses HT proratisé à 62,26%	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (ZAE)			Aides publiques²		
-			Etat (à détailler ci-dessous) :		
-			- DETR	75 492.60 €	50%
			- DSIL		
Etudes et honoraires divers			-		
- Etudes :					
- Maîtrise d'œuvre :			Conseil régional		
- Honoraires divers :					
-			Conseil Départemental		
-			Communes ou groupement de communes ³ :		
<u>Travaux[1]</u>					
Lot 1 Devis Toiture	166 645.20 €	103 753.30 €			
Lot 2 Devis désamiantage toiture	75 862.35 €	47 231.90 €			
-			Fonds de concours ³ :		
-			-		
-			Autres y compris aides privées³		
-			-		
-			Sous-total :		
-			AUTOFINANCEMENT		
-			- Fonds propres	75 492.60 €	50%
-			- Emprunts		
-			- Crédit-bail		
Autres dépenses			- Autres ³		
-			-		
-			-		
-			Sous-total :		
TOTAL⁴	242 507.55 €	150 985.20 €	TOTAL⁴	150985.20 €	

**CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet de réfection de la toiture du bâtiment du centre commercial

SOLLICITE une subvention DETR à hauteur de 50 %, soit 75 492 € HT

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE


